



Litige avec le service social

Par **fatienzo**, le **05/11/2014** à **10:16**

bonjour

j'ai reçu un commandement de quitter le lieux qu'on aurait pu éviter si l'assistante sociale à qui j'ai confié une demande de FSL maintien l'aurait déposé en temps et en heure, surtout que je ne pouvais pas la déposer sans passer par un travailleur social , et qui n'a jamais été déposée depuis mai 2012, le dossier était complet depuis mars 2013 mais mon assistante sociale n'a jamais transféré celle ci au bureau concerné malgré mes relances. J'ai tenté de prévenir sa responsable, le conseil général, le maire, par courrier recommandé et par téléphone et en contact direct avec certains, mais sans résultats.

plusieurs autres demandes lui ont également été confiées mais aucune n'a été adressée au services concernés.

j'ai réussi à faire parvenir certaines de ces demandes pour lesquelles l'intervention d'un travailleur social n'était pas obligatoire et j'ai eu des réponses favorables

je me suis retrouvée dans une situation financière assez critique et avec un commandement de quitter les lieux pour le 12/02/2014, avec la trêve hivernal qui nous envoyais vers le 15/03/2014.

j ai fait mes démarches auprès du juge de l'exécution pour une demande de délai. .

Depuis , j'ai continué mes démarches concernant l'expulsion et la demande FSL

Pour la demande FSL , l'assistante sociale de mon bailleur s'est engagé pour lancer une demande fsl de son côté, j'ai dû la relancer plusieurs fois

aussi pour déposer cette demande(demande déposée avec un peu de retard pour appuyer leur position devant le juge de l'exécution et non envoi de certain document pour appuyer ma demande fsl) mais grâce au soutien de la commission FSL, on a réussi à déposer cette demande et à la faire passer en commission qui m'a accordé sur 2695,€:

-1795.17€ en subvention

-et 900€ remboursable en 10 mois sur mes allocations familiales.

Par rapport à ma procédure d'expulsion, j'ai saisi le juge de l'exécution qui m'a accordé un délai d'un an sur les lieux, vu l'erreur de l'assistante sociale que je lui ai justifiée, les démarches entreprises pour trouver un autre logement et l'engagement de l'assistante sociale du bailleur pour instaurer une demande FSL.

ma question aujourd'hui est puisque j'ai la réponse de la fameuse demande FSL (qui aurait été presque la même en 2012 ou en 2013 puisque ma situation financière en 2012 et surtout en 2013 était plus critique que celle en 2014, et que ma situation professionnelle et familiale n'ont pas changé depuis cette date là), est ce que je peux toujours lancer une procédure contre le service social qui m'a privé de ce droit au FSL qui aurait pu si déposé en tant et en heure m'éviter :

des problèmes financiers

la procédure d'expulsion

le déménagement

les démarches administratives entreprises

la pression que j'ai vécu moi et mes enfants en sachant qu'on pouvait se retrouver dehors de chez nous.

Actuellement je vis dans un autre département, le fruit de ma recherche de logement pendant la procédure d'expulsion qui consistait le motif principal de ma recherche suivi de l'invasion de punaises du lit qui rendait l'appartement presque insalubre, et grâce à la confiance que m'a accordé un bailleur sociale malgré ma situation difficile dont je lui ai fait part.

(Mes enfants se retrouvent du jour au lendemain à 250 km, de leur père).

Cordialement.